



Règlement relatif à la publication d'un article dans MASONICA

Considérations générales

MASONICA est une revue semestrielle destinée en priorité à la publication de travaux de recherche des membres actifs, correspondants ou honoraires du GRA (Groupe de Recherche Alpina). Des textes de qualité proposés par d'autres FF peuvent aussi être acceptés.

MASONICA publie des articles en français et en allemand.

MASONICA ne publie pas de planches d'orateur. Seuls les textes satisfaisant aux exigences d'un article scientifique (objectivité, documentation solide et citation des sources) peuvent être pris en considération.

Le GRA ne garantit pas la confidentialité du nom de l'auteur d'un travail publié dans Masonica ou dans toute autre publication du GRA. L'usage d'un pseudonyme éventuel est autorisé.

Article 1 Droit d'auteurs

La publication d'un article et de textes dans Masonica ou dans toute autre publication du GRA n'entraîne aucune rémunération de droit d'auteurs. Ceux-ci sont acquis au Groupe de Recherche Alpina, qui peut aussi, après avoir soumis le texte traduit à son auteur, le publier dans un de ses documents dans une autre langue que celle de l'article original (langues nationales et anglais).

Un auteur est libre de publier un texte figurant préalablement dans Masonica (ou dans toute autre publication du GRA) dans une autre revue de recherche maçonnique s'il le juge adéquat, à la condition expresse

- d'en avertir le rédacteur en Chef de MASONICA (jeandanielgraf@gmail.com).
- de faire figurer au début de la publication ou par une note appropriée de bas de page la référence au GRA avec son adresse de site web (www.masonica-gra.ch), du N° de MASONICA et des pages dans lesquelles le texte a été publié pour la première fois.

Article 2 Choix d'un sujet

Le choix d'un sujet relève du domaine personnel. Il répond à un intérêt qui peut se développer suite à une discussion, un questionnement ou une lecture. La motivation est primordiale !

Le futur auteur fera quelques recherches préalables pour s'assurer qu'une documentation suffisante est accessible, et qu'il est possible d'apporter des éléments nouveaux à la connaissance du sujet.

Le comité de rédaction examinera toute étude traitant de la **Franc-Maçonnerie symbolique**, sous l'angle de son histoire, de ses rituels, de ses rapports avec d'autres traditions spirituelles ou courants philosophiques. Cette liste n'est pas exclusive.

Cependant, pour une raison de répartition des compétences entre les différentes autorités maçonniques, MASONICA ne publie pas d'articles centrés sur des rituels de grades ne relevant pas de la Franc-Maçonnerie symbolique.

Article 3 Rédaction

Avant de commencer la rédaction, **il est fortement conseillé d'établir un plan** indiquant, par des mots-clés, la structure de l'article et le contenu des chapitres et sous-chapitres.



Typiquement, un texte soumis pour publication doit être formaté comme la présentation d'une recherche, c'est-à-dire :

- **Une introduction**, comprenant une description du sujet, la mention des études déjà publiées, et la question à laquelle le travail cherche à répondre, éventuellement l'hypothèse de départ.
- **Un exposé des données** utilisées, avec la mention exacte de leurs sources (documents d'archives, références bibliographiques). **Peut comporter plusieurs sous-chapitres.**
- **Une discussion** portant sur la confrontation des données entre elles, ou avec les interprétations formulées par d'autres auteurs. **Peut comporter plusieurs sous-chapitres.**
- **Une conclusion** comportant la réponse à la question posée, ou la confirmation (ou le rejet) de l'hypothèse de départ.
- **Une bibliographie** donnant la liste de toutes les sources utilisées (publications, archives, documents originaux). Pratiquement, les références bibliographiques sont le plus souvent données sous forme de notes de bas de page, numérotées de façon continue à l'échelle de l'article.
- **Un résumé**, dans la langue de l'article, d'une longueur comprise entre ½ et 1 page A4. Si possible, **une traduction du résumé** dans la deuxième langue de la revue (allemand ou français). Si nécessaire, le comité de rédaction se chargera de la traduction.

Article 4 Illustrations

L'auteur a la possibilité d'illustrer son texte à l'aide de figures (photographies, dessins) en noir/blanc, qui seront numérotées et accompagnées de légendes numérotées placée sous celle-ci. Il s'assurera que les graphismes utilisés sont **libres de droit d'auteur**.

Article 5 Critères prépondérants dans l'évaluation d'un texte

- **L'originalité de la recherche**, qui doit présenter un apport réel à la connaissance du sujet traité. Elle peut se baser sur l'examen de documents inédits (archives) ou sur l'analyse d'ouvrages publiés ayant trait au sujet choisi.
- **Le sérieux et la pertinence** de la recherche documentaire préalable, et la rigueur dans la citation des sources (livres, revues, archives).
- **La profondeur** du travail d'interprétation. Le rejet de la facilité et de la superficialité.
- **L'objectivité et la cohérence** du contenu. L'exclusion de tout discours polémique, obédientiel en particulier.

Article 6 Aspects formels

- Rédiger le texte en Word, format A4, (police Times New Roman, 11), avec interligne simple à l'intérieur des paragraphes.
- **Conventions.** Les noms suivants prennent une **majuscule** : **Franc-Maçon, Franc-Maçonnerie, Frère, Apprenti, Compagnon, Maître, Loge, Maçon.**
- **Segmenter** le texte en **chapitres** (avec titres) et, si nécessaire, sous-chapitres.
- Séparer les chapitres, sous-chapitres et paragraphes par des espacements de 6 pt (interligne simple + 6pt).
- **Ne pas utiliser de style prédéfini ou de mise en page sophistiquée.**
- **Les notes et références bibliographiques** seront insérées comme « notes de bas de page », en utilisant le Menu « Références » (4e onglet) et en cliquant sur « Insérer une note en bas de page ».



- Les références bibliographiques doivent être données dans le même format que les exemples ci-dessous.
 - Livre (monographie) : 1. SERVIER, Jean. *L'homme et l'invisible*. Robert Laffont, Paris, 1964.
 - Livre (monographie) dont on tire une citation précise : 2. SERVIER, Jean. *L'homme et l'invisible*. Robert Laffont, Paris, 1964, pp. 84-85.
 - Article dans un périodique : 3. NAHUM, André. Taoïsme et pensée maçonnique. *Masonica*, 2012, No 31 : 43-62.
 - Site web : 4. FREEMASONRY. HISTORY. CHINESE FREEMASONS . Site de la Grand Lodge of British Columbia and Yukon. http://freemasonry.bcy.ca/history/chinese_freemasons/ (Consulté le 30.01.2014).
- Envoyer le projet d'article de préférence sous format WORD en pièce jointe d'un courriel adressé au rédacteur en chef de MASONICA (jeandanielgraf@gmail.com).

Article 7 Processus de Publication

Dès sa réception, le rédacteur en chef de MASONICA juge dans une première analyse si la forme et le contenu de l'article peuvent être soumis au comité de rédaction. Dans le cas, contraire, il demande des modifications ou des compléments d'information à l'auteur.

Une fois le document révisé obtenu, le rédacteur en chef sollicite l'avis du comité de rédaction qui statue :

- Si l'article peut être accepté tel quel
- S'il est accepté sous réserve de modifications
- S'il est refusé en l'état, tout en indiquant quelles améliorations en profondeur devraient être apportées pour une nouvelle soumission

Le rédacteur en chef communique la décision du comité de rédaction à l'auteur et lui indique dans quel numéro de MASONICA l'article, s'il est retenu, sera publié. Il lui communique aussi quelles modifications éventuelles sont requises.

Lors de la publication, l'auteur, s'il n'est pas membre du GRA, reçoit gratuitement un exemplaire de la revue dans laquelle son article est inséré.